

Compte-rendu du Conseil Municipal du mardi 10 avril 2018

L'an deux mil dix-huit, le 10 avril à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par M. Yves CHERON, Maire, en date du 04 avril 2018, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Présents: M. Yves CHERON, M. Dominique FOLGALVEZ, Mme Betty COËLLE, Mme Stéphanie ALVES, M. Xavier FRANCOIS, Mme Dominique GOMEZ-POLTEAU, M. Éric LAUBE, M. Philippe LEFEVRE, Mme Maÿlis PETILLON, M. Philippe COLIN, Mme Hélène BOUCHERAT, Mme Sylvia MOREAU.

Absent(e)s : Mme Martine HUIN

Secrétaire de séance : Mme Betty COËLLE

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du conseil municipale du 13 février 2018.

M. le maire fait lecture du compte rendu du conseil municipal du 13 février 2018.

Le compte rendu du conseil municipal est adopté à l'unanimité.

2. Compte administratif 2017 (Commune et eau)

Commune

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 599 274,09 € et les recettes de fonctionnement à 830 692.85 € pour l'année 2017.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 68 326.53 € et les recettes d'investissement à 142 413.19 € pour l'année 2017.

Après avoir examiné le compte administratif de l'exercice 2017, M. Le maire sort de la salle du conseil et M. Dominique FOLGALVEZ fait procéder au vote.

Nombre de votants, 12 : vote à l'unanimité des membres présents

Le compte administratif de la commune est adopté à l'unanimité.

Eau-assainissement

Les dépenses d'exploitation s'élèvent à 26 418.30 € et les recettes d'exploitation s'élèvent à 69 961.71 € pour l'année 2017.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 2 328.42 € et les recettes d'investissement s'élèvent à 28 766.82 € pour l'année 2017.

Après avoir examiné le compte administratif de l'exercice 2017, M. Le maire sort de la salle du conseil et M. Dominique FOLGALVEZ fait procéder au vote.

Nombre de votants, 12 : vote à l'unanimité des membres présents

Le compte administratif de la commune est adopté à l'unanimité.

3. Compte de gestion 2017 (commune et eau)

M. le maire présente les comptes de gestion 2017 fournis par la perception de Nanteuil le Haudouin présentant des chiffres identiques.

Pour la commune, le résultat de clôture de l'exercice 2017 s'élève à 22 590.22€ pour la section Investissement et 1 145 278.06€ pour la section Fonctionnement, soit un résultat global de clôture de + 1 167 868.28€.

Pour l'eau, le résultat de l'exercice s'élève à 223 761.68 € pour la section investissement et 356 219.30€ pour la section fonctionnement, soit un résultat global de clôture de + 579 980.98€.

Après avoir examiné les comptes de gestion de l'exercice 2017, M. Le maire fait procéder au vote.

Nombre de votants, 12 : les comptes de gestion sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

4. Affectation de résultat (commune et eau)

Après avoir examiné et approuvé le compte administratif de la commune de l'exercice 2017, Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal décide :

De statuer sur l'affectation du résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement de :	231 418.76€
Excédent reporté de :	913 859.30€
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	1 145 278.06€
Excédent d'investissement de :	22 590.22€
Déficit de restes à réaliser de :	173 200.00€
Soit un besoin de financement de :	150 609.78€

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCEDENT	1 145 278.06€
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE :	150 609.78€
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT :	994 668.28€
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE : EXCEDENT	22 590.22€

Nombre de votants, 12 : la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Après avoir examiné et approuvé le compte administratif de l'eau de l'exercice 2017, Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal décide :

De statuer sur l'affectation du résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement de :	43 543.41€
Excédent reporté de :	312 675.89€
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	356 219.30€
Excédent d'investissement de :	26 438.40€

Excédent reporté de : 197 323.28€
Soit un excédent de financement de : 223 761.68€

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCEDENT 356 219.30€
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE : 0.00€
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT : 356 219.30€
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE : EXCEDENT 223 761.68€

Nombre de votants, 12 : la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

5. Vote des 3 taxes d'imposition

Le Maire informe que les membres de la commission des finances ont travaillé sur la préparation du budget et le calcul des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018. Les propositions suivantes sont soumises au vote :

	Taux d'imposition 2017	Taux d'imposition 2017 soumis au vote
Taxe d'habitation	14,13	14,27
Taxe foncière (bâti)	14,75	14,90
Taxe foncière (non bâti)	29.16	29,45

Soit un coefficient de variation proportionnelle de 1,01 pour un produit attendu 457 865 €, auquel il faut déduire le montant de 139 526 € représentant le FNGIR qui sera prélevé par la Préfecture de l'Oise.

Nombre de votants, 12 : la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

6. Budget primitif 2018 (commune, eau et lotissement)

Commune

Les dépenses et recettes de fonctionnement pour l'année 2018 sont équilibrées à hauteur de 1 786 366.28 €.

Les dépenses et recettes d'investissement pour l'année 2018 sont équilibrées à hauteur de : 1 705 265.32€.

Nombre de votants, 12 : vote à l'unanimité des membres présents

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Eau-assainissement

Les dépenses et recettes d'exploitation pour l'année 2018 sont équilibrées à hauteur de : 428 219.30 €.

Les dépenses et recettes d'investissement pour l'année 2018 sont équilibrées à hauteur de :
1 131 381.82 €.

Nombre de votants, 12 : vote à l'unanimité des membres présents

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

7. Attribution de subventions

M. le maire énonce **le détail des subventions** que le Conseil Municipal décide d'octroyer aux associations et organismes divers pour un montant total de **5 950.00 €**. Le détail de ces subventions figure au budget communal 2018 et n'a par conséquent pas lieu de faire l'objet d'une délibération spécifique.

Nombre de votants, 12 : **vote à l'unanimité** des membres présents.

8. Choix du traitement des eaux usées de VER SUR LAUNETTE

M. le Maire résume l'historique des différentes décisions et réunions étant intervenues concernant le dossier du traitement des eaux usées de VER SUR LAUNETTE.

Pour rappel, un conseil municipal s'était tenu spécialement pour ce dossier le 22 juin 2017 en présence de l'agence de l'Eau (AESN) avec Mme MERCIER Directrice de l'agence de Compiègne et M. BOURGEOIS Chargé de mission et notre assistant à maîtrise d'ouvrage (ADTO) : Mme DESJARDIN.

M. Yves CHERON a de nouveau rencontré Mme MERCIER le 21 février et indique qu'elle souhaite qu'une décision soit prise rapidement quant à la position du conseil sur le choix du traitement des eaux usées de VER SUR LAUNETTE. Elle a indiqué avoir une préférence pour la reconstruction de la STEP sur le village.

M. le Maire précise également qu'il a rencontré le technicien du SICTEUB en janvier dernier pour un raccordement de VER à LOISY. Le SICTEUB souhaite des raccordements en réseau gravitaire (peu de refoulement). Cela serait possible pour VER. Sur 3.8 KM, il y aurait 800 mètres de refoulement et le reste en gravitaire. Cependant le coût serait aussi important, voir plus important, que la reconstruction de la STEP à VER (1 422 000€).

M. Yves CHERON indique également avoir demandé à l'agence de l'eau sa position sur le raccordement au SICTEUB. Celle-ci n'a pas donné de réponse.

De plus, le SICTEUB n'est pas pour un raccordement de VER car il y aurait un changement de vallée. Ver Sur Launette étant sur la vallée de la Launette et Loisy sur la vallée de la THEVE.

M. Yves CHERON indique également avoir rencontré M. DOUCET la vielle du conseil municipal et que ce dernier a confirmé être toujours d'accord pour nous accueillir à la STEP de Lagny Le Sec.

M. le maire rappelle les chiffrages qui avaient été fait lors de l'étude.

L'impact final des travaux fait ressortir une différence de 0.48€ au m³ entre les deux projets. Sachant que le prix pour la reconstruction de la STEP à Ver a été prise avec subvention (situation

la plus favorable) et le raccordement au SIA à Lagny Le Sec sans subvention (situation la moins favorable).

M. Xavier FRANCOIS prend la parole et demande si le raccordement direct à la STEP de Lagny est moins cher que le raccordement à Loisy.

M. Yves CHERON répond que l'option du raccordement directe n'a pas été retenue, car le passage par les réseaux de EVE est moins couteux malgré la modernisation du réseau qui est nécessaire. Le coût du raccordement vers Loisy est estimé à 1 437 000 € contre 1 064 000 €
De plus, il précise qu'il faudra prévoir d'ici 10-15 ans la réfection du silo à boue sur VER SUR LAUNETTE. Actuellement, le SILO à boue à une capacité de 10 mois mais il ne fonctionne pas correctement alors qu'il n'est qu'à 60% de sa capacité en équivalent habitant.

Mme Dominique GOMEZ-POLTEAU demande quand il est prévu la reprise de la compétence par la CCPV.

M. le maire répond que la compétence serait reprise par la communauté de communes à compter de 2020, mais que les sénateurs discutent de reporter la reprise de cette compétence pour les communautés de communes à 2026.

De plus, il explique que l'harmonisation des prix de l'eau sera plus facile lors de la reprise de la compétence par la CCPV mais elle se fera sur de nombreuses années. Et les investissements réalisés aujourd'hui seront quand même payés par les bénéficiaires du service, malgré la mutualisation.

M. Xavier FRANCOIS demande quel sera le coût de l'eau après les travaux.

M. Yves CHERON répond qu'il est difficile de donner un prix car de nombreuses variables sont à prendre en compte. De plus, le prix changera de nouveau quand il faudra refaire le raccordement de Loisy (2023) au SICTEUB.

Cependant, la différence entre les deux projets sera toujours de 0.48€ quelque soit le prix de base.

Le précédent conseil avait augmenté le prix de l'eau de 1€, ce qui a engendré des excédents. L'augmentation du prix du m3 d'eau sera donc moins importante.

M. Dominique FOLGALVEZ indique qu'il a réfléchi entre les deux propositions faites. Il ne souhaite pas prendre en compte l'aspect financier mais plutôt l'aspect écologique. Son choix se porte donc sur la reconstruction de la STEP à Ver Sur Launette.

M. Yves CHERON répond qu'effectivement l'agence de l'eau reproche au raccordement sur le SIA de remonter les eaux usées en amont et que d'un point de vu écologique cela ne ce fait pas. Cependant, M. le maire précise que les eaux usées de Courteuil seront renvoyées en amont sur Senlis et que l'agence de l'eau a subventionné les travaux sans y trouver une anomalie.

M. Dominique FOLGALVEZ s'interroge également sur la gérance dans le temps avec le SIA de Lagny.

Mlle Betty COËLLE répond que dans un avenir proche la CCPV va reprendre la compétence et qu'elle reprendra donc la gérance de l'ensemble.

M. Yves CHERON indique également qu'actuellement chaque commune raccordée au SIA à une voix lors des décisions et que la proportion des habitants dans chaque commune n'intervient pas.

M. Eric LAUBE demande si les tuyaux de refoulement de EVE a la STEP est assez gros pour nous accueillir.

M. Yves CHERON répond que le poste de refoulement d'EVE et que le tuyau est bon selon l'étude réalisée.

Plus aucune question n'intervenant, M. le maire fait procéder au vote :

Reconstruction de la STEP à VER : 3
Raccordement au SIA de Lagny le Sec : 7
Abstention : 2

Le raccordement au SIA de Lagny est donc adopté.

9. Devis pour travaux de Géomètre.

Afin de poursuivre le projet de raccordement de VER a EVE et d'estimer le plus précisément possible le coût des travaux, M le maire propose un devis du géomètre AXEGO pour un relevé topographique de l'itinéraire prévue. Le coût est de 0.80€/ml soit un devis estimé à 2 080€HT.

Le conseil municipal accepte le devis à l'unanimité

10. Demande de subvention à l'état au titre du contrat de ruralité pour la nouvelle mairie

M. le maire expose au conseil municipal que des subventions peuvent être demandées au DSIL pour la construction de la nouvelle mairie au titre du contrat de ruralité avec la CCPV.

M. le maire présente le plan de financement :

- DSIL (18.80%) :	162 400 €
- Région (7.86%) :	67 798 €
- Conseil départemental :	204 000 €
- Commune	428 506 €

Le Conseil Municipal :

- Approuve la contexture du projet,
- Approuve le plan de financement présenté,
- Autorise le Maire à établir toute demande de subvention auprès des partenaires financiers,
- Sollicite à cet effet une subvention au taux maximum auprès de l'Etat, au titre du DSIL,
- Prend l'engagement de réaliser les travaux si la subvention sollicitée est accordée,
- Prend engagement d'assurer à ses frais la conservation en bon état des ouvrages et pour ce faire, d'inscrire chaque année les ressources nécessaires au budget,

Nombre de votants, 12 : **vote à l'unanimité** des membres présents.

11. Répartition salaire EVE/VER cantine 2015 et 2016

M. le maire indique qu'aucune convention n'étant signée entre les deux communes, EVE et VER SUR LAUNETTE, il est nécessaire de délibérer pour régler les dus à EVE concernant la cantine.

Ver Sur Launette fait appeler à une employée d'EVE pour le repas du midi à la cantine de VER SUR LAUNETTE.

La répartition de son salaire doit donc être réalisée entre les deux communes.

La commune de Ver Sur Launette doit donc à la commune d'EVE les sommes suivantes :

- 2015 : 12 356.30€
- 2016 : 13 547.33€

Nombre de votants, 12 : **vote à l'unanimité** des membres présents.

12. Adoption définitive du régime indemnitaire RIFSEEP

Le conseil municipal a sollicité l'avis des membres du comité technique concernant la mise en place du RIFSEEP au sein de la collectivité.

Un premier avis défavorable a été émis à l'unanimité lors de la réunion du 15 février 2018 par le comité technique au motif que les primes de maladie soient proratisées en fonction des absences maladies. Il ne souhaite pas qu'une modulation à la baisse de l'IFSE soit possible.

M. le maire a donc saisi de nouveau le comité technique pour la séance du 27 mars 2018. Un nouvel avis défavorable à été émis à l'unanimité pour les mêmes raisons.

M. le maire demande donc au conseil municipal quel est sa position sur la décision prise en conseil municipal sachant que le comité technique ne donne qu'un avis et non une obligation.

Mme Maylis PETILLON indique qu'il serait incohérent de changer une décision que l'on a prise lors des précédents conseils municipaux alors qu'un long débat avait été engagé à ce sujet.

Nombre de votants, 12 : **vote à l'unanimité** des membres présents pour garder la délibération et proratiser les primes en fonction des jours d'absences des salariés.

13. City Stade et demande de subvention

Mlle Betty expose qu'il convient d'installer un city-stade pour les jeunes de notre commune et pour les communes voisines afin de mieux répondre à leurs attentes en matière de diversité de sport collectif. En effet, dans le cadre d'amélioration de la qualité de vie des administrés et à la demande des jeunes du village, il a été étudié la possibilité d'installer un terrain multisports sur le stade municipal.

Elle présente l'avant-projet. Un devis de la société CASL SPORT a été reçu pour un montant total de 56 546 € HT avec toutes les options retenues (structure INOX, terrain synthétique...)

Puis elle explique qu'afin de mieux réaliser le projet, il convient de demander l'aide des différents partenaires financiers potentiels dont le CNDS.

En effet, dans le cadre de l'opération héritage 2024 (jeux olympiques), le CNDS finance à hauteur de 20% ce type de projet, la commune ayant un contrat de ruralité avec la CCPV.

Dépense liée à la réalisation du CITY STADE est estimée à 56 546 € HT.

Mlle Betty COËLLE présente le plan de financement :

- | | |
|---|---------|
| - CNDS (20%) : | 11 300€ |
| - DETR (30%) limité à 50 000 € de travaux : | 15 000€ |
| - Conseil départemental (33.5%) : | 18 930€ |

- Commune (20%) : 11 316€

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré :

- Approuve le contexte du projet,
- Approuve le plan de financement présenté,
- Autorise le maire à établir toute demande de subvention auprès des partenaires financiers,
- Sollicite à cet effet une subvention auprès du CNDS, DETR et Conseil départemental,
- Prend l'engagement de réaliser les travaux si les subventions sollicitées sont accordées,
- Prend l'engagement d'assurer à ses frais la conservation en bon état des ouvrages et pour ce faire, d'inscrire chaque année les ressources nécessaires au budget,

Nombre de votants, 12 : **vote à l'unanimité** des membres présents.

14. DEVIS Nettoyage des caniveaux

M. le maire indique que le contrat pour le nettoyage des caniveaux 1 fois par trimestre avec la société VEOLIA s'est terminé.

A ce titre, il a demandé un nouveau devis pour renouveler le contrat. Veolia propreté n'a pas répondu.

Un autre devis a été demandé à la société WIAME. Le devis reçu :

- 600€ TTC la demi-journée.

Mlle Betty COËLLE demande si l'on déclenche le nettoyage à la demande ou si des dates de passage sont prévues à l'avance.

M. Yves CHERON indique que l'on déclenche les passages à la demande. A titre indicatif il est prévu une demi-journée en avril, juillet et octobre.

Il indique qu'au bout de 1 an, le contrat devra être renouvelé.

Mme Maylis PETILLON fait remarquer qu'il serait préférable de faire un passage de la balayeuse après la brocante.

Mme Dominique GOMEZ-POLTEAU répond qu'il est préférable de faire un passage avant afin que les caniveaux soient propres pour les exposants car il est désagréable en installant les exposants de trouver les caniveaux sales.

Nombre de votants, 12 : **vote à l'unanimité** des membres présents. Le devis de la société WIAME est adopté.

DEVIS Barrière de sécurité,

M. le maire indique que les travaux d'accessibilité rue du Bois réalisé par la société COLAS sont terminés.

Afin de finaliser les travaux, il est nécessaire d'installer une rampe avec 2 mains-courantes.

La société COLAS proposait la rampe au prix de 6 991.53€ pour les 21 mètres.

M. Yves CHERON a pris contact directement avec l'entreprise ERSIMS de Thiers-sur-Thève réalisant la rampe. Le devis reçu s'élève à 5 780 € pour 23 mètres.

Nombre de votants, 12 : **vote à l'unanimité** des membres présents. Le devis de la société **ERSIMS** est adopté.

DEVIS travaux SE60 éclairage public-enfouissement réseaux

Aucun document n'ayant été reçu à ce jour, M. le maire ajourne la décision

DEVIS de contrôle des installations sportives et jeux

M. le maire indique qu'il est nécessaire de réaliser des diagnostics sur les jeux pour enfants, buts et panneau de baskets installés sur la commune.

Dans le cadre de l'intervention groupée dans l'intercommunalité, un devis a été reçu de la société SCMS.EUROPE pour 177.60€ et propose de solliciter une estimation de travaux de voirie auprès de la CCPV.

Nombre de votants, 12 : **vote à l'unanimité** des membres présents. Le devis de la société SCMS.EUROPE est adopté.

Subvention ATSEM

M. Le Maire expose à l'assemblée délibérante qu'afin de favoriser la préscolarisation en zone rurale, le Conseil Départemental accorde une aide pour le fonctionnement des classes maternelles créées au sein des regroupements pédagogiques.

Le conseil municipal sollicite donc le Conseil Départemental pour l'octroi de cette aide.

Nombre de votants, 12 : **vote à l'unanimité**, l'assemblée délibérante sollicite le Conseil Départemental pour l'octroi de cette subvention

Questions diverses

- **Nouvelle mairie :**

M. le Maire indique à l'assemblée que l'Architecte des Bâtiments de France a demandé des pièces complémentaires suite au dépôt du permis de construire pour la future mairie.

De nombreux changements sont demandés. Il indique se rendre jeudi prochain avec l'architecte en charge du dossier chez l'ABF pour discuter et trouver rapidement une solution.

- **Ramassage des déchets ménagers :**

M. Eric LAUBE demande comment va se passer le nouveau ramassage des déchets ménagers avec la mécanisation, car suite à la distribution des bacs beaucoup d'habitants sont inquiets, notamment sur l'emplacement de leurs poubelles sur la voie publique.

M. Yves CHERON indique que Véolia en charge de la distribution des bacs et du ramassage des déchets n'est pas performante. De nombreux problèmes ont été signalés et les habitants ont été invités dans le journal communal « LES ECHOS » d'avril à signaler toutes autres difficultés.

Il y aura une phase de 3 mois d'adaptation.

Il précise que dès le début de la proposition de mécanisation par la CCPV il s'est opposé à ce changement.

M. Eric LAUBE indique que la commune de Souilly était passée il y a quelque temps au ramassage mécanisé des déchets ménagers et a fait marche arrière en revenant à une collecte manuelle dû aux nombreux problèmes rencontrés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h45.